



Délégués : 22
Présents : 19
Votants : 20

Date convocation : 2 décembre 2008

Date affichage : 15 décembre 2008

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COULANGEAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil huit, le 8 décembre à dix-huit heures trente,
le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison du Pays Coulangeois sous la
présidence de Jean-Noël LOURY.

Etaient présents : Christian CHATON, Patrick VAUCOULEUR, Pascal VENTURA, Guy BERTHEAU,
Danièle BERGOT-BOISSON, Daniel GIRARD, René BON, Bernard DEJESUS, Bernard MARLOT,
Raphaël GALAN, Jacques BALLIN, Michel BOX, Jean-Charles GUILLAUME, Philippe VIGOUROUX,
Patrick BARBOTIN, Gilles HOUBLIN, Christophe MOUY, Gérard BRIOLLAND

Etaient excusés : Nicole CHAPILLON (pouvoir à Gilles HOUBLIN) Yves VECTEN.

Etait absent : Pierre JUPIN

Objet : BUDGET ENVIRONNEMENT / Tarifs de la redevance Déchets 2009

Après en avoir délibéré, les tarifs 2009 sont adoptés à la majorité moins une opposition, et sont détaillés
ci-dessous :

Tarifification pour les particuliers en habitat individuel

TYPE DE FOYER	Part service en €	Part foyer producteur en €	Coût de la levée en €
1 personne	119	28	1.13
2 personnes	119	43	1.70
3 personnes	119	50	1.98
4 personnes	119	64	2.54
5 personnes et plus	119	86	3.39

Tarifification pour les particuliers en habitat collectif

TYPE DE LOGEMENT	Part service en €	Part foyer producteur en €	Coût de la levée en €
T 1	119	28	1.13
T 2	119	43	1.70
T 3	119	50	1.98
T4	119	64	2.54
T 5 et plus	119	86	3.39

.../...

Tarification pour les résidences secondaires

<i>Règle retenue</i>	<i>Part service en €</i>	<i>Part foyer producteur en €</i>	<i>Coût de la levée en €</i>
Base 2 PERSONNES	119	43	1.70

Tarification pour les sacs de collecte

<i>TYPE DE FOYER</i>	<i>Part service en €</i>	<i>Part foyer producteur en €</i>	<i>Coût du sac de 50 l en €</i>
Non dote de bac (*professionnel)			
1 personne	119	28	17 € les 25
2 personnes	119	43	17€ les 25
3 personnes	119	50	17 € les 25
4 personnes	119	64	17 € les 25
5 personnes et +	119	86	17 € les 25

Tarification pour les activités professionnelles, administrations et communes

Règle n° 1 :

Une part « service » pour tous, non dotés de bacs *(professionnel uniquement) ou dotés de bacs

Règle n° 2 :

La part « foyer » par bac en fonction du litrage

	<i>Part service en €</i>	<i>Part foyer producteur en €</i>	<i>Coût de la levée en €</i>
Non dote de bac *	119		
120 l	119	43	1.70
240 l	119	50	1.98
340 l	119	129	4.80
660 l	119	236	9.32
770 l	119	276	10.88

Le guide de tarification 2009 sera diffusé avec l'envoi de la facture du second semestre 2008.

Le règlement de redevance encadrant toutes les modalités définies pour l'application des tarifs 2009 sera affiché dans les communes du territoire avant le 31 décembre et diffusé sur demande.

Il prendra effet au 1^{er} Janvier 2009.

Pour extrait conforme
Le Président
Jean-Noël LOURY